

COMPTE RENDU

Des délibérations du dernier Conseil Municipal en date du 14 décembre 2011

Sous la Présidence de M. Michel OGEREAU, Maire.

Etaient présents : Ms. REVEILLE Yves, Bernard BOUTIN, Mme Marie-Thérèse LENAERTS, Adjoint, Mme Agnès BOIVIN, Ms. Jean-Pierre BARIL, Daniel COURTOIS, Jean-Pierre DARTEIL, Jean-Paul JUSTEAU, Stéphane LHUMEAU, Marc MARTIN, Dimitri RABOUIN, Jean-Paul VIGNERON.
Etait excusé : M. François CORDIER

Convention annuelle SPA

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de la Société Protectrice des Animaux Autonome de Maine-et-Loire qui nous précise les conditions de fonctionnement et le tarif d'adhésion pour l'année 2012.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable concernant l'adhésion à la Société Protectrice des Animaux Autonome de Maine-et-Loire pour l'année 2012 et pour une participation financière de 251,02 € TTC.
- Autorise le maire à signer la convention.

Location de terre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. LEGUE Frédéric souhaite louer à la commune des terres agricoles cadastrées YK N°55 pour une superficie de 57a 02ca.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide la location de ce terrain à compter du 01/11/2011 moyennant un fermage de 137,11€ l'hectare soit pour 57a 02ca la somme de 78,18 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Location de terre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. OGE Bernard souhaite louer à la commune des terres agricoles cadastrées C N°115 pour une superficie de 41a 18ca.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide la location de ce terrain pour une année à compter du 01/11/2011 moyennant un fermage de 164.51 € l'hectare soit pour 41a 18ca la somme de 67.74 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Point sur l'urbanisation

Avec la signature le 9 décembre de M. Guinoiseau et ses beaux-fils la commune dispose désormais d'une surface regroupée d'1 hectare 91 dans la perspective de son futur lotissement. Des contacts seront pris avec les autres riverains pour compléter l'emprise réservée dans le P.L.U (Zone 1AUB).

Divers

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Rossello, Vice-président du Conseil Général chargé de l'éducation, concernant une éventuelle réorientation des enfants d'Ambillou et Noyant vers le collège de Doué la Fontaine plutôt que le maintien à celui de Gennes comme cela avait été présenté en début d'année scolaire. Les interventions des élus du Gennois et des parents d'élèves ont eu pour effet de repousser d'au moins un an cette décision qui remet en cause la cohérence du Gennois. D'autres initiatives sont prévues pour tenter de la repousser définitivement.

Monsieur le Maire rend compte de la demande de la Communauté de Communes du Gennois de se retirer des structures du Pays de Loire en Layon auquel elle adhérait depuis 2004 et qui ont permis de bénéficier de contrats territoriaux notamment dans le projet de la Presse à huile à Ambillou. Les découpages du SCOT dans le département et notre rattachement à celui de Saumur ont été décisifs dans ce choix et fort bien compris par les responsables du Pays Loire en Layon.